

dur combat, cet apport restera, je n'en doute pas, égal à celui de tous les autres Canadiens. Mais pour assurer cette contribution, chacun doit comprendre l'importance de l'unité nationale, condition essentielle de la poursuite efficace de notre effort de guerre. L'unité nationale est à la fois le soutien et le baromètre du moral du peuple canadien et la victoire reviendra à ceux qui auront su l'emporter aussi bien par le moral que la force de leurs armées et la perfection de leur matériel de guerre.

C'est précisément afin de conserver notre unité nationale que le Gouvernement a décidé de s'adresser au peuple au moyen d'un plébiscite. C'est, j'en suis convaincu, le seul moyen démocratique de mettre un terme à la controverse actuelle touchant la conscription pour le service outre-mer, et c'est le seul moyen de sauvegarder l'unité au pays. Sans une consultation populaire préalable, l'adoption de la conscription pour le service outre-mer causerait au pays en général beaucoup de mal, plus de mal que ne pourrait compenser le nombre d'hommes appelé sous les armes en vertu de cette mesure.

Pour ma part, je suis d'avis que le Gouvernement devrait être autorisé, s'il le juge nécessaire, à imposer la conscription pour le service en dehors du Canada. En vertu de la loi actuelle, seuls les enrôlés volontaires de notre armée active peuvent être appelés à servir en dehors de notre territoire. Cette restriction s'applique même à Terre-Neuve, au Labrador, aux Etats-Unis et à l'Alaska. S'il fallait jamais parer, en dehors du Canada, quelque part aux Etats-Unis par exemple, à la menace d'attaque ou d'invasion, tous les vrais Canadiens ont, j'en suis sûr, l'intention bien arrêtée d'offrir aux envahisseurs où qu'ils soient et d'où qu'ils viennent, de l'Est ou de l'Ouest, une résistance totale. C'est pourquoi je crois de mon devoir d'inviter notre bon peuple à réaffirmer sa confiance au Gouvernement et à libérer les ministres de leurs engagements antérieurs. Je sais que notre appel au patriotisme de notre courageuse population ne sera pas vain. Nous sommes fiers de vivre dans un pays démocratique où la justice et la liberté règnent encore en maîtres et une fois que la nation canadienne se sera prononcée, son verdict, et je ne doute pas ce qu'il sera, fera tomber toute hésitation.

Ceux qui, comme moi, se sont consacrés sans relâche à assurer la bonne entente entre les Canadiens de langue anglaise et de langue française tiennent à vous donner l'assurance solennelle que nos compatriotes sont prêts à tous les sacrifices pour délivrer le pays de ses ennemis. Mais ce sacrifice total ne peut être demandé qu'au nom du Canada tout en-

tier et seul un plébiscite peut convaincre la majorité du groupe ethnique auquel j'appartiens que du consentement clairement exprimé du pays tout entier il faille imposer la conscription pour le service en dehors du pays si cette mesure devient nécessaire. Cette attitude est celle de la plupart des Canadiens français et de bon nombre de leurs compatriotes, et si l'on se rappelle le passé elle n'est aucunement déraisonnable. Ce serait une grave erreur que de l'ignorer ou d'en faire fi. Le maintien de l'unité au pays est à ce prix, et ce n'est pas payer trop cher, si l'on se rappelle les tristes événements de 1917.

Honorables sénateurs, je me suis exprimé en toute franchise car sans cette franchise il nous sera impossible de nous assurer la collaboration cordiale et entière qui doit venir tous les groupes de notre population et les diverses régions de notre vaste territoire. J'espère que vous accepterez mes remarques de bonne part. Je me suis laissé guider par un esprit de conciliation...

Des VOIX: Très bien.

L'honorable M. GOUIN: ...cherchant en cela à observer à l'égard des groupes ethniques autres que le mien, les leçons de modération et de tolérance que m'ont enseignées Laurier, mon père, que beaucoup d'entre vous ont connu, et qui comptait tant d'amis dans cette Chambre et dans l'autre, ainsi que notre premier ministre. Cette leçon je l'ai apprise aussi de son collaborateur, de ce grand Canadien dont la mort prématurée survenue il y a quelques semaines a été une perte terrible pour le Canada, du champion de la cause sacrée de l'unité nationale, le très honorable Ernest Lapointe.

C'est un grand honneur pour moi d'appuyer l'honorable sénateur de Margaree-Forks (l'honorable M. MacLennan) qui en des termes si éloquents a proposé l'adresse en réponse au discours du trône. Je crois bien sincèrement pouvoir ainsi humblement et à ma manière contribuer au maintien de l'unité nationale, plus importante aujourd'hui que jamais dans notre histoire.

L'honorable C. C. BALLANTYNE: Honorables sénateurs, j'ai tout d'abord un agréable devoir à remplir: c'est de féliciter chaleureusement le proposeur de l'adresse et l'honorable sénateur qui l'a appuyé. Tous deux se sont éloquemment acquittés de leur tâche et d'une façon qui cadre avec les circonstances actuelles. J'ai particulièrement prisé les remarques de mon bon ami de De Salaberry (l'honorable M. Gouin). C'est le digne fils de son distingué père.